

Choix relatif à la cession d'un bail ou à la sous-location d'un bien

Ce formulaire s'adresse à la fois à un contribuable (le locataire) qui avait loué d'un propriétaire (le bailleur) un bien corporel, ainsi qu'à la personne (le cessionnaire) à qui le locataire cède son bail ou sous-loue ce bien, qui choisissent conjointement de considérer cette location (ou sous-location) comme une acquisition.

Ce choix est possible seulement si, au moment de la location du bien, le bailleur et le locataire avaient fait le choix de considérer cette location comme une acquisition en remplissant le formulaire *Choix relatif à la location d'un bien* (CO-125.1).

Pour faire ce choix, le cessionnaire ne doit avoir aucun lien de dépendance avec le bailleur initial.

Lorsque le présent choix est fait,

- le cessionnaire est réputé avoir loué le bien du bailleur au moment de la cession ou de la sous-location du bail pour une durée de plus d'un an;
- le cessionnaire et le bailleur sont réputés avoir fait conjointement le choix prévu à l'article 125.1 de la Loi sur les impôts concernant ce bien comme s'ils nous avaient transmis le formulaire *Choix relatif à la location d'un bien* (CO-125.1) avec leur déclaration de revenus pour leur année d'imposition respective qui comprend le moment de la cession ou de la sous-location du bien;
- aux fins de l'impôt, le cessionnaire est réputé avoir acquis le bien à un coût égal à sa juste valeur marchande au moment de la cession ou de la sous-location et avoir contracté, pour acquérir le bien, au même moment et au taux d'intérêt prescrit, un emprunt, auprès du bailleur, d'une somme égale à sa juste valeur marchande;

- le choix fait par le locataire dans le formulaire *Choix relatif à la location d'un bien* (CO-125.1) cesse de s'appliquer dans le calcul du revenu du locataire relativement à ce bail à compter de la cession ou de la sous-location du bien.

S'il existe un lien de dépendance entre le locataire et le cessionnaire, ce dernier est considéré comme étant à la fois le locataire et le cessionnaire. De ce fait, le bail est continué.

Un choix fait pour un bien dans le formulaire CO-125.1 n'est pas modifié lorsque le bailleur remplace le bien par un bien semblable dont il est aussi propriétaire et que le loyer à payer pour le bien semblable est le même que celui qui était à payer pour le bien.

Certaines règles peuvent s'appliquer si

- la cession du bail découle d'une fusion ou d'une liquidation;
- le bail est modifié ou le bailleur apporte une modification ou une addition au bien qui a fait l'objet du choix dans le formulaire CO-125.1.

Renseignements importants

- Le locataire et le cessionnaire doivent remplir chacun un exemplaire de ce formulaire et le joindre à la déclaration de revenus qu'ils doivent produire pour leur année d'imposition respective qui comprend le moment où la cession ou la sous-location du bail a été conclue.
- Pour plus de renseignements, consultez les articles 125.1 à 125.7 de la Loi sur les impôts.

1 Renseignements sur le locataire

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)	Numéro d'identification	Dossier	Numéro d'assurance sociale
01a	01b	IC 0001	01c
Nom du locataire			Date de clôture de l'exercice
02			05 A M J

2 Renseignements sur le cessionnaire

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)	Numéro d'identification	Dossier	Numéro d'assurance sociale
01a	01b	IC 0001	01c
Nom du cessionnaire			Date de clôture de l'exercice
02			05 A M J
Nom de la personne-ressource			Ind. rég. Téléphone

3 Renseignements sur la cession ou la sous-location et sur le bien

Date de la cession ou de la sous-location	A M J	Juste valeur marchande du bien au moment de la conclusion de la cession ou de la sous-location du bien _____ \$	
Type de bien	Numéro du modèle		Numéro de série
Nom du fabricant		Date de fabrication	
A M J			
Description du bien			

4 Choix et signature

Nous, _____ et _____ ,
Nom du locataire Nom du cessionnaire

exerçons le choix de considérer la cession ou la sous-location du bien décrit à la partie 3 comme une acquisition. De plus, nous déclarons que les renseignements fournis dans ce formulaire sont exacts et complets.

 Signature du locataire ou de la personne autorisée

 Date

 Signature du cessionnaire ou de la personne autorisée

 Date



10B9 ZZ 49486657